



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 1^{er} mai 2017 à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M^{me} et MM. les conseillers André Claveau, Pauline Mercier, Jean Lalande, Vincent Roy et Jean-François Poulin, sous la présidence du maire, M. Josef Hüsler, formant quorum. Étaient également présents M. François Giasson, directeur général et M^{me} Marielle Benoit, greffière.

Première période de questions

Une des trente-cinq personnes présentes pose une question sur le sujet suivant :

- Sujet 18 - Pourquoi acheter cette maison?

2017-157

Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que l'ordre du jour soit adopté en retirant les points suivants :

24. Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Municipalité amie des aînés - Demande de subvention
43. Travaux admissibles au Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées - Appel d'offres d'ingénierie - Critères d'évaluation

et ajoutant les points suivants :

53. Dépôt des états financiers 2016 de la Régie intermunicipale d'élimination des déchets solides de Brome-Missisquoi
54. Fondation Les Foyers Farnham - Aide financière

2017-158

Dépôt des états financiers 2016 et rapport du vérificateur

M^{me} Julie Laguë, trésorière, explique sommairement les états financiers et invite les personnes à poser leurs questions.

Le rapport financier consolidé de l'année se terminant le 31 décembre 2016 et le rapport du vérificateur sont déposés.

Le rapport financier consolidé déposé comprend les résultats et la situation financière de la Ville de Farnham et de son périmètre comptable qui est composé de la Ville de Farnham et de la Régie intermunicipale d'élimination de déchets solides de Brome-Missisquoi.

Le résultat consolidé de fonctionnement démontre un surplus de 2 185 157 \$.

L'état consolidé de la situation financière démontre une dette nette consolidée totalisant 15 959 869 \$.

Pour la Ville de Farnham seulement, le résultat non consolidé de fonctionnement de l'exercice 2016 démontre un surplus de 1 815 420 \$.

L'état non consolidé de la situation financière démontre une dette nette de 17 078 076 \$.



Procès-verbaux

2017-159

Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 3 avril 2017

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance tenue le 3 avril 2017 a été remise à chacun des membres du conseil au moins la veille de la séance;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la greffière soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance tenue le 3 avril 2017.

QUE ledit procès-verbal soit adopté tel que présenté.

Réglementation

2017-160

Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Poulaillers) - Avis de motion

M^{me} Pauline Mercier donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage* afin d'inclure des dispositions concernant les poulaillers en milieu urbain.

2017-161

Règlement modifiant le Règlement 454 sur les permis et certificats (Poules en milieu urbain) - Avis de motion

M. André Claveau donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage* afin d'inclure des dispositions concernant les permis pour les poules en milieu urbain.

2017-162

Règlement concernant la garde de poules en milieu urbain - Avis de motion

M. Jean-François Poulin donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement concernant la garde de poules en milieu urbain*.

2017-163

Règlement concernant les animaux - Avis de motion

M. Vincent Roy donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement concernant les animaux* afin d'inclure des dispositions sur la garde de poules en milieu urbain.

2017-164

Règlement visant à augmenter de 150 000 \$ le fonds de roulement - Avis de motion

M. Jean Lalande donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement visant à augmenter de 150 000 \$ le fonds de roulement*.

Dispense de lecture du règlement est demandée puisqu'une copie du projet de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil municipal aux fins de la présente séance.



2017-165 **Adoption du second projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones C5-010, H3-124 et H3-125)***

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 3 avril 2017;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 3 avril 2017;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que le second projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones C5-010, H3-124 et H3-125)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2017-166 **Adoption du second projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Dispositions diverses)***

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 3 avril 2017;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 3 avril 2017;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement que le second projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Dispositions diverses)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2017-167 **Adoption du second projet de *Règlement modifiant le Règlement 456 de lotissement (Dispositions diverses)***

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 3 avril 2017;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 3 avril 2017;



CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que le second projet de *Règlement modifiant le Règlement 456 de lotissement (Dispositions diverses)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2017-168

Adoption du Règlement 458-16 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H1-122)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 6 mars 2017;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 6 mars 2017;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue le 20 mars 2017;

CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement a été adopté le 3 avril 2017;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande n'a été reçue;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement 458-16 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H1-122)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2017-169

Adoption du Règlement 458-17 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H1-105)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 6 mars 2017;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 6 mars 2017;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue le 3 avril 2017;

CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement a été adopté le 3 avril 2017;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande n'a été reçue;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande



ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement 458-17 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H1-105)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2017-170 Demande de modification du Règlement 458 de zonage - Zone CM-006 - Secteur de la rue de l'Hôtel-de-Ville

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 10 avril 2017.

CONSIDÉRANT la demande présentée par la compagnie 338211 Canada inc.;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal refuse de modifier le *Règlement 458 de zonage* actuellement en vigueur afin de permettre des rez-de-chaussée résidentiels dans la zone CM-006.

Administration générale, greffe et affaires juridiques

2017-171 Politique d'utilisation des logos et des armoiries de la Ville de Farnham

Document : Projet de politique, non daté.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal adopte la nouvelle Politique d'utilisation des logos et des armoiries de la Ville de Farnham, telle que soumise.

QUE la résolution 2009-462 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2017-172 Farnham Ale & Lager inc. - Entente de commandite

Document : Projet d'entente, non daté.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham approuve les termes de l'entente de commandite à intervenir avec la compagnie Farnham Ale & Lager inc.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

2017-173 Dépôt d'un projet dans le cadre des programmes Brancher pour innover et Québec Branché - Appui à Internet Haut-Richelieu

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi a mandaté l'organisme à but non lucratif Développement et Innovations Haut-Richelieu (Connu aussi sous le nom Internet Haut-Richelieu) pour déposer un projet d'Internet haute-vitesse par fibre optique pour couvrir l'ensemble des résidences et entreprises de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi qui ne sont pas actuellement desservies par un service minimal de 5/1 mbps;



CONSIDÉRANT que l'Internet haute vitesse est un service essentiel pour le quotidien de nos citoyens;

CONSIDÉRANT que l'Internet haute vitesse est essentiel pour le développement socioéconomique de notre milieu, l'attraction de nouvelles populations, le télétravail, le développement des affaires et l'éducation de nos enfants;

CONSIDÉRANT que des citoyens de notre Ville nous expriment leurs insatisfactions quant à leur service d'Internet haute vitesse actuel, citant l'inconsistance ou le faible débit, le manque de fiabilité, l'incapacité de faire certains téléchargements et transferts, les coûts exorbitants pour obtenir un service comparable en milieu urbain, et ce seulement, si un tel service est offert;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance des résultats des tests de vitesse déposés au conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi le 21 mars 2017, et que les résultats démontrent que la majorité des répondants n'ont pas accès à du 5/1 mbps;

CONSIDÉRANT que les besoins d'Internet haute vitesse ne feront qu'accroître et que nous estimons que la fibre optique est la technologie qui répondra aux besoins à long terme;

CONSIDÉRANT que les entreprises privées d'Internet haute vitesse déployant des technologies filaires ne peuvent rentabiliser leurs investissements que dans des milieux densément peuplés;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham appuie la demande de subvention déposée par Développement et Innovations Haut-Richelieu, dans le cadre des programmes Brancher pour innover et Québec Branché.

2017-174

Acquisition de l'immeuble sis au 403, rue Saint-Vincent

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham offre à M. Richard Rocheleau, propriétaire de l'immeuble sis au 403, rue Saint-Vincent, une somme de 127 000 \$ pour l'acquisition de son immeuble, aux conditions suivantes :

- L'acte de vente devra être signé au plus tard le 1^{er} juin 2017.
- M. Richard Rocheleau pourra occuper, sans frais, les lieux jusqu'au 1^{er} septembre 2018. Toutefois, la Ville de Farnham pourra en demander la libération avant cette date sur préavis de quatre-vingt-dix jours. Durant cette période d'occupation, M. Rocheleau demeurera responsable des coûts de chauffage, d'électricité, d'entretien, de déneigement et des autres réparations de l'immeuble. La Ville de Farnham n'y fera aucune réparation ou entretien.
- La présente acquisition est faite sans garantie légale.

QUE M^e Diane Lépine soit mandatée afin de rédiger les documents de cette transaction.



QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

QUE le prix d'achat soit payé par le surplus accumulé non affecté.

QUE le prix d'achat de cet immeuble et les honoraires de M^e Lépine soient imputés au poste budgétaire 22-600-00-723.

2017-175

Dagūa Technologies inc. - Usine pilote

Document : Lettre de la firme Dagūa Technologies inc. datée du 13 mai 2017.

CONSIDÉRANT que la firme Dagūa Technologies inc. opère une usine pilote près de l'usine de filtration sur un terrain appartenant à la Ville de Farnham;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham renouvelle son autorisation à la firme Dagūa Technologies inc. pour l'installation temporaire de ses réservoirs et de son bâtiment aux conditions suivantes :

- Que l'autorisation soit pour une année, à compter du 1^{er} juillet 2017.
- Que cette autorisation pourra être renouvelée par résolution du conseil municipal.
- Que la firme Dagūa Technologies inc. respecte les règlements d'urbanisme en matière d'aménagement de ses équipements et que pour ce faire, elle se réfère aux Services techniques et développement pour tout ajout aux installations actuelles.
- Que, dès la fin de cette autorisation, les installations soient retirées par la firme Dagūa Technologies inc. et que le terrain sur lequel sont placées lesdites installations, soit remis en état, le tout, aux frais de la firme Dagūa Technologies inc.
- Que, si nécessaire aux travaux devant être faits à l'usine de filtration, la firme Dagūa Technologies inc. devra, sur demande de la Ville de Farnham, déplacer, à ses frais, ses installations.
- Que le loyer mensuel pour l'utilisation du terrain soit de 500 \$, payable d'avance le 1^{er} de chaque mois.

2017-176

Centre d'action bénévole de Farnham inc. - Collecte de sang

Document : Lettre du Centre d'action bénévole de Farnham inc. datée du 13 avril 2017.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accepte la tenue d'une collecte de sang, le 21 juin 2017, à la caserne des pompiers.



2017-177

Acquisition d'emprises - Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec

CONSIDÉRANT la largeur de l'emprise au sud de la route 104 appartenant au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec;

CONSIDÉRANT qu'à l'époque le projet consistait à implanter un projet de route à quatre voies divisées;

CONSIDÉRANT que le projet d'élargissement de la route 104 à quatre voies ne fait pas partie des plans à long terme du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec;

CONSIDÉRANT les projets de développement à venir aux abords de la route 104;

CONSIDÉRANT qu'une partie importante des terrains situés à l'Ouest et au Sud de ladite emprise appartient à la Ville de Farnham;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transport, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec doit conserver une emprise minimale équivalente à celle située à l'est et au nord de la route 104;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham manifeste, auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec, son intention de procéder à l'acquisition des parcelles excédentaires d'une partie des lots 4 353 983 et 4 353 982 et des lots 4 355 815 et 4 355 814 du cadastre du Québec, situés à l'Ouest et au Sud de la route 104, tels qu'identifiés au plan « Immeubles hors emprises et servitudes XX-8608-154-14-0230 » (Feuillets 1 à 4) ».

QUE demande soit faite au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec d'autoriser un accès au Sud de la Route 104 entre les rues Jacques-Cartier Sud et Saint-Romuald.

QUE la résolution 2011-564 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2017-178

Calendrier municipal - Contrat d'édition

Document : Contrat d'édition, non daté.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham approuve les termes du contrat d'édition des calendriers annuels 2018 et 2019 à intervenir avec la compagnie Éditions Média Plus Communication.

QUE ce contrat est sans frais pour la Ville de Farnham.

QUE l'éditeur devra insérer seulement des publicités d'entreprises établies sur le territoire de la Ville de Farnham.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.



Finances municipales

2017-179 Comptes à payer et état des revenus et dépenses au 27 avril 2017

Documents : Listes de chèques et état des revenus et dépenses au 27 avril 2017.

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que les factures faisant partie des listes de chèques ci-dessous soient approuvées et payées, ou le paiement ratifié, selon le cas :

Déboursés payés d'avance pour un montant total de 700 849, 02 \$.

Comptes à payer pour un montant total de 193 555,73 \$.

QUE l'état des revenus et dépenses au 27 avril 2017 soit approuvé.

2017-180 Ministère de la Culture et des Communications - Demande de subvention

Document : Dossier de la trésorière daté du 28 mars 2017.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise M^{me} Julie Laguë, trésorière, à déposer une demande de subvention au ministère de la Culture et des Communications pour la Bibliothèque Louise-Hall dans le cadre de l'Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2017-2018.

QUE M^{me} Laguë soit désignée comme mandataire pour cette demande.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la trésorière, ou en son absence la greffière, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

2017-181 Libération du fonds de garantie en assurances biens du regroupement Estrie pour la période du 1^{er} décembre 2012 au 1^{er} décembre 2013

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur BFL Canada sous le numéro 530-87-659 et que celle-ci couvre la période du 1^{er} décembre 2012 au 1^{er} décembre 2013;

CONSIDÉRANT que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurances biens;

CONSIDÉRANT qu'un fonds de garantie d'une valeur de 125 000 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en assurances biens et que la Ville de Farnham y a investi une quote-part de 21 185 \$ représentant 16,95 % de la valeur totale du fonds;

CONSIDÉRANT que la convention relative à la gestion des fonds de garanties prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds :



« 5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués. »

CONSIDÉRANT que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur touchant ladite police et ledit fonds de garantie en assurances biens ont été traitées et fermées par l'assureur;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur BFL Canada pour la période du 1^{er} décembre 2012 au 1^{er} décembre 2013 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham demande que le reliquat de 67 288,26 \$ dudit fonds de garantie en assurances biens soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en assurances biens;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1^{er} décembre 2012 au 1^{er} décembre 2013;

CONSIDÉRANT que l'assureur BFL Canada pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en assurances biens pour la période du 1^{er} décembre 2012 au 1^{er} décembre 2013;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy



ET RÉSOLU unanimement d'obtenir de l'assureur, BFL Canada, une lettre confirmant qu'il autorise l'Union des Municipalités du Québec, en tant que mandataire du regroupement Estrie, à libérer le fonds de garantie en assurances biens pour la période du 1^{er} décembre 2012 au 1^{er} décembre 2013.

QUE l'Union des Municipalités du Québec soit autorisée à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Estrie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

2017-182

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie - Camp de jour

Documents : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 2 mars 2017 et lettre du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie datée du 24 février 2017.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accepte l'inscription gratuite au camp de jour 2017 et aux sorties du camp de jour 2017, pour un maximum de dix jeunes de Farnham qui seront recommandés et suivis par le Réseau local de services La Pommeraie.

QUE le Réseau local de services La Pommeraie s'engage à fournir la formation et le support psychosocial aux animateurs du camp de jour.

QUE cette gratuité représente une aide financière de 3 050 \$.

2017-183

Fonds de développement Farnham-Rainville inc. - Aide financière

Document : Résolution du Fonds de développement Farnham-Rainville inc. datée du 14 mars 2017.

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham verse au Fonds de développement Farnham-Rainville inc. une aide financière de 40 000 \$ pour leurs activités 2017.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2017-184

Le Marché de la Station Gourmande, coopérative de solidarité - Aide financière

Document : Lettre du Marché de la Station Gourmande, coopérative de solidarité, datée du 30 mars 2017.

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham verse une aide financière de 4 500 \$ au Marché de la Station Gourmande, coopérative de solidarité, pour leurs activités 2017.

QUE, pour souligner le 10^e anniversaire du Marché de la Station Gourmande, une somme de 2 000 \$ est aussi versée pour une activité permettant de souligner cet événement.



QUE le marché de la Station Gourmande, coopérative de solidarité, pourra utiliser le chapiteau 10 pi x 20 pi de la Ville de Farnham les samedis matin, à l'exception des 24 juin 2017 et 26 août 2017.

QUE ces dépenses soient imputées au poste budgétaire 02-190-00-970.

2017-185 Coopérative jeunesse de services - Aide financière

Document : Lettre du Carrefour jeunesse emploi datée du 2 mars 2017.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham octroie une subvention de 1 500 \$ au Carrefour jeunesse emploi pour l'édition 2017 de la Coopérative jeunesse de services de Farnham.

QUE les étudiants du Carrefour jeunesse emploi de Farnham devront effectuer des heures de travaux pour la Ville de Farnham équivalentes à une valeur de 500 \$.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2017-186 Exposition de voitures anciennes - Autorisation et aide financière et matérielle

Document : Lettre de M. Alain Couture, non datée.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise la tenue d'une exposition de voitures anciennes au parc Israël-Larochelle le 9 septembre 2017, remis au 10 septembre 2017 en cas de pluie.

QUE le comité organisateur devra détenir et verser à la Ville de Farnham, avant la tenue de l'événement, une assurance responsabilité civile minimale de 1 000 000 \$ pour cet événement.

QUE la Ville de Farnham verse une aide financière de 600 \$ pour l'organisation de cet événement.

QUE des barrières pourront être prêtées, selon les disponibilités.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-621-00-952.

2017-187 Office municipal d'habitation - États financiers 2016

Documents : Dossier de la trésorière daté du 21 avril 2017 et états financiers de l'Office municipal d'habitation de Farnham au 31 décembre 2016.

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham approuve les états financiers au 31 décembre 2016 de l'Office municipal d'habitation de Farnham, préparés par la firme Deloitte s.e.n.c.r.l.



Ressources humaines

2017-188 **Sommet sur l'éducation à la petite enfance**

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que M^{me} Pauline Mercier soit autorisée à assister au Sommet sur l'éducation à la petite enfance, les 4 et 5 mai 2017 à Montréal, au coût de 60 \$.

QUE les frais d'inscription soient payés par la Ville de Farnham.

QUE les frais de déplacement ainsi que les frais de subsistance soient remboursés selon la politique de la Ville, sur présentation des pièces justificatives.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310.

2017-189 **Échelle salariale - Instructeur de natation grade 2**

Document : Dossier de la responsable des ressources humaines daté du 30 mars 2017.

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham adopte, à compter de ce jour, l'échelle salariale suivante pour les instructeurs de natation grade 2 :

Poste	Rémunération horaire
Instructeur de natation grade 2	Salaires minimum + 8 % + 8,55 \$

QUE la résolution 2016-091 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2017-190 **Fin de la période de probation de MM. Patrick Bouchard et Mathieu Leclerc-Laramée**

CONSIDÉRANT que MM. Patrick Bouchard et Mathieu Leclerc-Laramée ont été embauchés à titre de pompier le 2 mai 2016;

CONSIDÉRANT que les dispositions de la convention collective indiquent que MM. Bouchard et Leclerc-Laramée étaient soumis à une période de probation;

CONSIDÉRANT que cette période de probation se terminera le 2 mai 2017;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham confirme l'embauche de MM. Patrick Bouchard et Mathieu Leclerc-Laramée, à titre de pompier, rétroactivement au 2 mai 2016.

2017-191 **Fin de la période de probation de M. Jean-François Berger**

CONSIDÉRANT que M. Jean-François Berger a été embauché à titre d'opérateur au Service des travaux publics (Département A - Service de traitement des eaux) le 22 août 2016;



CONSIDÉRANT que les dispositions de la convention collective indiquent que M. Berger était soumis à une période de probation;

CONSIDÉRANT que M. Berger a terminé avec succès cette période de probation;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham confirme l'embauche de M. Jean-François Berger à titre d'opérateur au Service des travaux publics (Département A - Service de traitement des eaux), rétroactivement au 22 août 2016.

2017-192 Prolongement de la période de probation de l'employé matricule 187

CONSIDÉRANT que l'employé matricule 187 est entré en poste à titre d'opérateur au Service des travaux publics (Département A - Service de traitement des eaux) le 16 janvier 2017;

CONSIDÉRANT que les dispositions de la convention collective indiquent que cet employé était soumis à une période de probation;

CONSIDÉRANT que certains aspects du travail n'ont pu être évalués à l'intérieur de cette période de probation;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham prolonge la période de probation de l'employé matricule 187 de soixante-quinze jours travaillés à compter du 1^{er} mai 2017 afin de permettre de terminer son évaluation.

QUE, si nécessaire, le maire, ou en son absence le maire suppléant et le directeur général, ou en son absence la greffière, soient autorisés à signer une lettre d'entente à cet effet avec le Syndicat national des employés municipaux de la Ville de Farnham.

2017-193 Embauche d'un commis à la Bibliothèque Louise-Hall

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de M^{me} Claudine R. Lucchese;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham embauche M^{me} Julie Racine au poste de commis à la Bibliothèque Louise-Hall à compter du 21 juin 2017.

QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce poste soient ceux inscrits dans la convention collective actuellement en vigueur.

2017-194 Embauche d'un employé temporaire au Service des travaux publics (Département C - Service des loisirs, culture et tourisme)

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham embauche M. Éric Tremblay à titre d'employé temporaire au Service des travaux publics (Département C - Service des loisirs, culture et tourisme) à compter du 8 mai 2017 pour une période maximale de cent quatre-vingt jours consécutifs, au salaire prévu à la convention collective en vigueur.



**2017-195 Embauche d'un employé temporaire au Service des travaux publics
(Département B - Service des travaux publics)**

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham embauche M. Frederik Audette à titre d'employé temporaire au Service des travaux publics (Département B - Service des travaux publics) à compter du 2 mai 2017 pour une période maximale de cent quatre-vingt jours consécutifs, au salaire prévu à la convention collective en vigueur.

2017-196 Restructuration de la direction générale et du Service du greffe

Document : Dossier de la responsable des ressources humaines daté du 18 avril 2017.

CONSIDÉRANT la restructuration de la direction générale et du Service du greffe en 2014;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal confirme la restructuration de la direction générale et le Service du greffe en abolissant le poste de secrétaire à la direction générale et au greffe.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général, ou en son absence la greffière, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

Travaux publics

**2017-197 Achat d'une chargeuse sur pneus, articulée quatre roues motrices 2017-
Octroi du contrat**

Documents : Procès-verbal d'ouverture des soumissions daté du 18 avril 2017 et analyse de conformité administrative datée du 20 avril 2017.

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public, deux soumissions ont été déposées comme suit :

Soumissionnaires	Prix (Incluant les axes)
Équipements Robert	141 200,80 \$
J. René Lafond inc.	143 703,80 \$

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que le contrat pour l'achat d'une chargeuse sur pneus, articulée quatre roues motrices 2017 soit octroyé à la compagnie Équipements Robert au coût maximal de 141 200,80 \$ incluant les taxes.

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement sur une période de dix ans.



QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires 22-300-00-725 et 22-700-00-725.

Services techniques et développement

2017-198 Travaux admissibles au Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées - Appel d'offres d'ingénierie - Comité de sélection

CONSIDÉRANT les travaux prévus en vertu du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder par appel d'offres avec pondération pour l'octroi du contrat de confection des plans et devis et de surveillance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que le comité de sélection pour l'étude des offres soit formé des personnes suivantes :

- Benoît Larivière, directeur des Services techniques et développement
- Michel Phaneuf, directeur du Service des travaux publics
- Alain Baril, directeur du Service de traitement des eaux

2017-199 Usage conditionnel - 964, rue Principale Ouest

CONSIDÉRANT l'usage conditionnel autorisé par la résolution 2016-154 le 4 avril 2016;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal accepte que l'usage conditionnel de M. Robert Goyette de la compagnie Acoustix Québec, locataire du bâtiment sis 964, rue Principale Ouest, soit prolongé d'une année.

QUE la résolution 2016-154 soit modifiée en ce sens.

2017-200 Demande de permis - 386-388, rue Saint-Pierre

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 10 avril 2017.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour remplacer des fenêtres du bâtiment sis aux 386-388, rue Saint-Pierre;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal autorise l'émission du permis pour le remplacement de fenêtres du bâtiment sis aux 386-388, rue Saint-Pierre, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.



2017-201 Demande de permis - 815, rue Elm

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 10 avril 2017.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour remplacer des fenêtres et une porte du bâtiment sis au 815, rue Elm;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal autorise l'émission du permis pour le remplacement de fenêtres et d'une porte du bâtiment sis au 815, rue Elm, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

2017-202 Demande de permis - 815, boulevard Magenta Est

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 10 avril 2017.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour effectuer une réfection complète de la galerie avant, peindre des éléments existants sur le bâtiment, ajouter des volets sur une fenêtre et retirer les auvents du bâtiment sis au 815, boulevard Magenta Est;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal autorise l'émission du permis pour la réfection complète de la galerie avant, peindre des éléments existants sur le bâtiment, ajouter des volets sur une fenêtre et retirer les auvents du bâtiment sis au 815, boulevard Magenta Est, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, aux conditions suivantes :

- Que les colonnes soient en aluminium blanc.
- Que les garde-corps et mains courantes soient en aluminium blanc.
- Que la frise située sous la corniche ne soit pas peinte et reste blanche.
- Que la porte d'entrée située sur la façade avant de l'immeuble ne soit pas peinte et reste blanche.
- Que le dessous de la galerie soit brun foncé afin de s'harmoniser avec le plancher de la galerie, les volets et les boîtes à fines herbes.
- Que le toit couvrant la totalité de la galerie soit deux versants.
- Que le revêtement extérieur situé dans le pignon du toit soit en déclin horizontal.
- Que le revêtement projeté dans le pignon du toit de la galerie soit blanc.



2017-203 Demande de permis - 256, rue Principale Ouest

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 10 avril 2017.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour la réfection de la galerie avant au bâtiment sis au 256, rue Principale Ouest;

CONSIDÉRANT le permis autorisé en vertu de la résolution 2017-096;

CONSIDÉRANT que des garde-corps et mains courantes en aluminium blanc engendreront moins d'entretien que des garde-corps et mains courantes en bois;

CONSIDÉRANT que le toit trois versants projeté au-dessus de la galerie avant s'harmonise avec le toit du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que les matériaux proposés pour la réalisation des travaux de rénovation sont nobles et cadrent avec les objectifs du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal autorise l'émission du permis pour la réfection du balcon avant du bâtiment sis au 256, rue Principale Ouest en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

2017-204 Demande de certificat d'autorisation - Clôture - 571-573, rue Meigs

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 10 avril 2017.

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation déposée pour l'installation d'une clôture sur l'immeuble sis aux 571-573, rue Meigs;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise l'émission du certificat d'autorisation pour l'installation d'une clôture en cour latérale sur l'immeuble sis aux 571-573, rue Meigs en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

2017-205 Demande de certificat d'autorisation - Enseignes - 425, rue Meigs

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 10 avril 2017.

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation déposée pour l'installation d'enseignes sur l'immeuble sis au 425, rue Meigs;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin



ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise l'émission du certificat d'autorisation pour l'installation d'enseignes sur l'immeuble sis au 425, rue Meigs en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, aux conditions suivantes :

- Que les lignes rouge situées en haut et en bas de l'enseigne soient retirées afin d'éviter d'avoir un trop grand contraste avec les couleurs présentes sur le bâtiment principal.
- Que l'éclairage indirect et le boîtier de l'enseigne posée à plat sur la façade latérale gauche de l'immeuble, soient situés à partir du dessous des fenêtres du 2^e étage.
- Que lorsque les enseignes existantes seront retirées, s'il y a une nuance de couleur sur le revêtement extérieur de l'immeuble, celui-ci devra être peint en bleu.

Loisirs, culture et tourisme

2017-206

Tournoi de volleyball de plage

Document : Courriel de M^{me} Lucie Longpré daté du 24 avril 2017.

CONSIDÉRANT que l'emplacement de l'événement est changé;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise l'utilisation et la fermeture temporaire du Stationnement Israël-Larochelle du 25 août 2017 à 7 h au 28 août 2017 à midi pour la tenue d'un tournoi de volleyball de plage.

QUE la Ville de Farnham ne s'oppose pas à l'obtention d'un permis d'alcool pour cette activité.

QUE la Ville de Farnham ne s'oppose pas à l'obtention d'un permis de vente de produits alimentaires pour cette activité.

QU'aucun accès à la rivière ne sera autorisé.

QUE les demandes d'affichage devront être présentées à la Ville de Farnham pour autorisation.

QUE la Ville de Farnham autorise que le spectacle du 26 août 2017 puisse se terminer à minuit.

QUE la Ville de Farnham autorise, dans la mesure des disponibilités, le prêt du matériel suivant lors de ce tournoi :

- Quatre poubelles.
- Quatre bacs de recyclage.
- Deux estrades, le transport de celles-ci étant à la charge du demandeur.
- Dix tables à pique-nique.
- Clôture (Les employés municipaux n'en feront pas l'installation).



QUE les employés municipaux pourront procéder à l'installation des poteaux soutenant les filets et à la soudure des bases de ces poteaux.

QUE les puisards, s'il y a lieu, devront être scellés par le Service des travaux publics avant l'aménagement des terrains.

QUE les organisateurs devront voir à nettoyer les lieux utilisés. Le Service des travaux publics verra à nettoyer le reste du sable avec le balai-aspirateur.

QUE le comité organisateur devra détenir et verser à la Ville de Farnham, avant la tenue de l'événement, une assurance responsabilité civile minimale de 1 000 000 \$ pour cet événement.

QUE la résolution 2017-150 soit abrogée à toutes fins que de droit.

Ajouts

2017-207 Dépôt des états financiers 2016 de la Régie intermunicipale d'élimination des déchets solides de Brome-Missisquoi

Document : États financiers 2016 de la Régie intermunicipale d'élimination des déchets solides de Brome-Missisquoi.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham approuve les états financiers 2016 de la Régie intermunicipale d'élimination des déchets solides de Brome-Missisquoi.

2017-208 Fondation Les Foyers Farnham - Aide financière

Document : Lettre de la Fondation des Foyers Farnham datée du 25 avril 2017.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham verse une aide financière de 2 067,25 \$ à la Fondation Les Foyers Farnham pour leur activité de souper spaghetti du 8 juin 2017.

QUE la Ville de Farnham ne fera pas la location du chapiteau.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

Seconde période de questions

Six des trente-six personnes présentes posent des questions sur les sujets suivants :

- Réponse à une lettre déposée.
- Interdiction de lumière DEL.
- Affiche de 40 km/h près d'une boîte postale dans le secteur de la rue des Écureuils.



- Affiches de 50 km/h plus visible sur le chemin des Coteaux.
- Coq en milieu rural.
- Rencontre avec la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi pour le règlement de contrôle animal.
- Achat du nouveau véhicule.
- Nombre de véhicules présents lors de l'incendie du week-end.
- Manque d'eau sur la rue Principale lors de l'incendie du week-end.
- Achat de l'immeuble de la rue Saint-Vincent.

La séance est levée à 19 h 54.

Marielle Benoit, OMA
Greffière

Josef Hüsler
Maire